



Montrouge le 2 décembre 2021

Une politique salariale à la hauteur des engagements sociétaux du groupe Crédit Agricole S.A. ???

La publication des résultats financiers 2021 du groupe Crédit Agricole SA révèle une excellente performance dans un contexte particulier ayant nécessité une grande adaptabilité des organisations et des équipes. **En 2021, comme en 2020, les salariés ont été plus qu'au rendez-vous.**

Pourtant, la conclusion des négociations annuelles sur les salaires démontre, de façon claire, que la reconnaissance « sonnante et rébuchante » de cet investissement collectif ne sera pas, elle, au rendez-vous.

Les signaux économiques et politiques, encore plus cette année, (résultats du groupe et de ses filiales, inflation de plus de 3% fin novembre ...) légitiment pourtant une exigence forte d'une augmentation générale des salaires, à l'instar de ce que proposent, cette année, les autres groupes bancaires et de plus en plus d'entreprises françaises.

C'est dans ce contexte, que les correspondants syndicaux du groupe (toutes étiquettes syndicales confondues) ont demandé à rencontrer Monsieur Philippe BRASSAC en lui adressant un courrier en date du 19 novembre 2021.

Cet échange avec M. Philippe BRASSAC s'est tenu le 26 novembre dernier. Cette rencontre a permis à l'intersyndicale de pouvoir exposer ses convictions et ses revendications.

Toutefois, que ressort-il de concret pour les salariés de cet entretien ?

Le groupe s'est, une fois de plus, réfugié derrière l'indépendance de ses filiales en matière de fixation de leur politique RH et de rémunération. Cette assertion est infondée dès lors que le groupe impose à ses filiales leurs trajectoires financière et sociale.

En tout état de cause, la ligne de conduite en matière de salaire impulsée par le groupe restera inchangée. Ces orientations salariales répondent à une logique de méritocratie basée uniquement sur des mesures individuelles (budget : aucun plancher, mais un plafond maximum de 2.1% de la masse salariale) et une volonté d'agir sur les rémunérations les plus basses (avec une prime PEPA dite « MACRON », avec un maximum de 700€ pour les rémunérations brutes inférieures ou égales à 50K€ maximum).

Une promesse d'augmentation collective (pour les salaires inférieurs à 50K€/an) de 1.3% différée en 2023, même contractualisée dans un accord d'entreprise, dans un contexte de hausse des prix et où l'inflation va atteindre 3% (minimum) en fin d'année, ne peut en soi constituer une politique de rémunération responsable. En outre, cela ne reste qu'une promesse ...

A l'évidence, le groupe préfère manifester cette reconnaissance à ses actionnaires via le milliard d'Euros destiné au rachat d'actions en 2021, qu'à ses salariés.

Les correspondants syndicaux du groupe déplorent que la direction générale de Crédit Agricole SA ne mesure pas les conséquences d'une telle politique sur le moral, la motivation, l'engagement des salariés et l'attractivité des employeurs du groupe. **Faudra-t-il en passer par des mouvements sociaux, comme dernièrement chez LEROY-MERLIN ?** Les correspondants syndicaux du groupe estiment que ces propositions ne sont pas à la hauteur des efforts fournis par les salariés. Ils invitent les salariés et leurs représentants, dans leur entité, à tirer les pleines conséquences de cette actuelle politique salariale descendante, condescendante et indigente.

Correspondants syndicaux Groupe :

Valérie DELACOURT et Emmanuel HERGOTTE (CFDT)
Karine SORIN et Philippe KERNIVINEN (FO)
MOUTIER et Magali HIERON-EKUKA (CGT)

- Patricia PINCHEMEL et Bernard DE DREE (CFE-CGC)
- Said GUEDDAR et Fanny HANNEDOUCHE (CFTC)- Cédric